



DECISION DU MAIRE

N°D2025-39

Décision autorisant la signature d'un avenant n°1 au marché public de sécurisation de la rue Florival

Le Maire de la Commune de Buhl

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU les délibérations n°20200610-04 du 10 juin 2020 et n°20200710-07 du 10 juillet 2020, portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

VU le code de la Commande Publique ;

VU la décision D2025-23 du 3 juin 2025 relative au marché initial ;

VU la proposition d'avenant n°1 établie par le maître d'œuvre, Ingénierie des Voiries et Réseaux (IVR – 68130 WAHLBACH) ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant n°1 au marché public de sécurisation de la rue Florival ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires devenus nécessaires ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant suivant :

Titulaire	Objet	Avenant n°1	Montant HT
LINGENHELD T.P. SAS – Zone industrielle – rue Amédée Bollé – 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	Marché public de sécurisation de la rue Florival	Travaux supplémentaires	11 061,20 €

ARTICLE 2

En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune de Buhl et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Buhl, le 12 septembre 2025

Le Maire :

Yves COQUELLE



Mis en ligne le : 19 septembre 2025

- COMMUNE DE BUHL -